



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

Le Front commun réclame une loi pour obliger les industries, les commerces et les institutions à récupérer leurs déchets

Montréal, le 17 octobre 2006 – Dans le contexte de la Semaine de réduction des déchets du 15 au 22 octobre 2006 et de la reprise des travaux parlementaires, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) demande au gouvernement libéral qu'il promulgue une loi qui rendrait obligatoire la récupération dans le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI). Ce dernier engendre annuellement 37,5 % des ordures de la province, soit 4 270 000 tonnes métriques. Cette quantité s'avère plus volumineuse que le secteur municipal et le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition qui produisent respectivement 31,7 et 30,8 % des déchets totaux. En liaison avec la demande du FCQGED, une pétition a été lancée lors de l'EXPO 3R à Montréal le dimanche 15 octobre 2006. Elle sera déposée ultérieurement à l'Assemblée nationale du Québec.

En vertu de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, le secteur ICI doit récupérer 80 % de ses détritres potentiellement valorisables d'ici deux ans. Par contre, les données les plus récentes font état d'un taux de 58 % en 2004. En outre, parmi l'ensemble des déchets récupérés par le secteur ICI, 53 % proviennent d'une seule catégorie de matières c'est-à-dire celle des métaux. « Avec un taux de 58 %, le secteur ICI semble à première vue avoir une bonne performance. Néanmoins, la quantité récupérée de ce secteur a augmenté de 459 000 tonnes métriques depuis 1998 tandis qu'elle devra s'accroître de 854 000 tonnes métriques supplémentaires d'ici 2008 pour atteindre l'objectif de 80 % en présumant que la quantité totale de déchets générés ne s'amplifie pas entre-temps, ce dont nous doutons sérieusement », a déclaré le directeur général du FCQGED, M. Robert Ménard. Qui plus est, la tendance va en sens inverse puisque la quantité de matières récupérées dans le secteur ICI a diminué de 7 % entre 2002 et 2004.

Dans les circonstances, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, qui regroupe 66 organismes environnementaux à travers la province, réclame que le gouvernement du Québec cesse de s'en remettre à des mesures volontaires pour plutôt contraindre les industries, les commerces et les institutions à recycler l'ensemble de leurs matières résiduelles. « Alors que 90 % de leurs détritres s'avèrent potentiellement récupérables selon RECYC-QUÉBEC, il est temps de légiférer pour les obliger à ce faire et par conséquent, réduire la quantité d'ordures enfouies ou incinérées », a conclu M. Robert Ménard en soulignant également que les villes d'Amos et de Rimouski ainsi que la MRC de Bellechasse et la MRC La Haute-Côte-Nord ont adopté des règlements de cette nature et qu'il faudrait élargir ce type de mesure à l'ensemble du territoire québécois par une loi provinciale.

– 30 –

Source : M. Robert Ménard, directeur général
(514) 396-2686
fcqged@cooptel.qc.ca